



CAMP DE JOUR

Saint-Hugues

2019

GUIDE

POUR LES PARENTS



Coordonnatrice du camp de jour :

Eva Roy (Clochette)

vavaroy01@icloud.com

cell : 450 502-1143

Coordonnatrice des loisirs :

Marianne Beauregard

loisirs.st-hugues@mrcmaskoutains.qc.ca

450 794-2030 poste 7

L'OBJECTIF DU CAMP DE JOUR :
ANIMER LES JEUNES DANS UN
ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE

CMP

450 794-2630 (boîte vocale)
207, rue St-Germain



loisirs
Saint-Hugues



Matériaux de récupération recherchés!



Toujours dans une optique écologique, nous sollicitons la participation de tous nos amis ainsi que leurs parents pour la collecte de matériaux recyclés tels que les rouleaux de papier hygiénique, les boîtes de mouchoirs vides, les contenants de yogourt propres, etc. Nous souhaitons pouvoir offrir la chance aux enfants de bricoler en laissant aller leur créativité, et ce, dans un souci de réutilisation des matériaux!

RESTEZ À L’AFFÛT DES DEMANDES SPÉCIFIQUES DES ANIMATEURS!!!



Fonctionnement

Le programme d'aide-animateur

Le programme d'aide-animateur donne une formation aux adolescents de 13, 14 et 15 ans pour devenir animateur. Ils seront donc sur le terrain et vous aurez la chance de les rencontrer. Ils participeront à l'organisation des activités en coopération avec l'équipe d'animation.

contrôle des présences

- Un contrôle des présences sera effectué tout au cours de l'été, plusieurs fois par jour;
- Vous pouvez nous aviser par écrit, par téléphone ou directement auprès d'un animateur pour nous prévenir de l'absence de votre enfant. Nous avons une boîte vocale qui vous permettra de laisser un message à cet effet;
450 794-2630
- Vous devez nous aviser si votre enfant est autorisé à arriver ou quitter seul le CMP, en marchant ou à vélo. C'est votre responsabilité de vous assurer qu'il se rend bien au CMP le matin et qu'il est bien arrivé à la maison en fin de journée;
- Nous ne ferons aucun suivi téléphonique comme à l'école, le matin, si votre enfant n'est pas présent sur le terrain des loisirs.

Maladies

Si votre enfant est malade, il devra rester à la maison pour la période nécessaire à son rétablissement. Il pourra revenir lorsqu'il sera capable de participer et être fonctionnel pour les activités de son groupe. N'oubliez pas de nous aviser de toute absence au **450 794-2630**.

Tout enfant dont l'état de santé est affecté par un ou plusieurs symptômes importants (température, diarrhée, vomissements ou autres) ne pourra être au camp de jour. Un membre de l'équipe peut retourner un enfant à la maison s'il juge qu'il est incapable de participer normalement aux activités de la journée. Les parents doivent prévenir immédiatement l'équipe de coordination lorsque l'enfant ou un membre de la famille contracte une maladie contagieuse ou un parasite (ex. poux). Un billet médical signifiant que le retour de l'enfant est sans danger de contagion pourrait être exigé.

Médicaments

Comme spécifié dans le formulaire d'inscription, nous vous rappelons que pour la sécurité de votre enfant et pour tous ceux qui fréquentent le camp de jour, aucun médicament ne sera administré au camp de jour. Certaines exceptions s'appliquent (par exemple, l'«Épipen» et pompes pour l'asthme). Dans ces cas, vous devez remplir le formulaire «Consentement pour l'administration de médicament».

*** Un enfant souffrant d'allergies sévères et nécessitant le port de l'«Épipen» (ou équivalent) doit en avoir un au camp de jour en tout temps, identifié à son nom. L'enfant ne pourra pas intégrer le groupe ni participer aux activités advenant l'oubli de son médicament, et ce, même si une sortie est prévue.

Chandail du camp de jour

Tous les enfants recevront un chandail à l'effigie du camp de jour inclus dans le tarif d'inscriptions.

Il est recommandé d'identifier le chandail de votre enfant à l'aide d'un auto-collant, mais pas avec un marqueur.

Nous vous demanderons de remettre le chandail après la dernière sortie du camp.

Si nous n'avons pas reçu le chandail de votre enfant à la fin du camp, il vous sera facturé au coût de 10 \$.

Le port du chandail est obligatoire lors des sorties (tous les jeudis).

Grille horaire



Du lundi au vendredi	
7h00 à 9h00	Service de garde
9h00 à 9h25	Rassemblement et présences
9h30 à 10h30	Activité 1
10h35 à 10h50	Collation
10h55 à 11h55	Activité 2
12h00 à 13h00	Dîner
13h05 à 13h15	Crème solaire
13h20 à 14h20	Activité 3
14h25 à 14h40	Collation
14h45 à 15h45	Activité 4
15h45 à 16h00	Rassemblement, informations pour le lendemain et au revoir
16h00 à 18h00	Service de garde
18h00	Fermeture

Jour de sortie (les jeudis)	
Dès 7h00	Service de garde
Départ	Surveillez les informations concernant la sortie
Retour	Service de garde jusqu'à 18h00
Aucune activité au Chalet les jours de sortie (à moins que la sortie ne soit annulée)	

Notes importantes

- Les objets provenant de la maison sont acceptés au service de garde du matin et du soir à condition qu'ils soient sécuritaires. En dehors du service de garde, les objets doivent être rangés et non utilisés. Les tablettes, cellulaires ou autres appareils électroniques sont interdits.
- Nous ne sommes pas responsables des objets brisés, perdus ou volés, par contre les objets retrouvés seront placés dans une boîte dans le bureau de la coordonnatrice du camp de jour.
- Bien identifier tous les effets personnels de vos enfants.



Repas et boîtes à lunch

Boîte à lunch

Le camp offre la possibilité d'apporter des repas à réchauffer tous les jours sauf les jours de sortie où on demande un repas froid avec sac de glace de type "ice pack".

Il est toutefois fortement recommandé aux enfants d'apporter des lunchs froids afin d'éviter le temps d'attente au micro-ondes.

Dîners thématiques

(optionnel)

Des dîners thématiques sont organisés à l'occasion (voir le calendrier).

Un repas complet est offert aux enfants pour 5 \$.



Important : À apporter tous les jours!

À l'intérieur de sa programmation, les Loisirs de Saint-Hugues et son équipe d'animation prônent le jeu, l'activité physique, ainsi que la pratique d'arts. Il est donc fréquent que les enfants se salissent ou endommagent certains vêtements ou accessoires. Veuillez habiller vos enfants en conséquence et prendre note que cette usure rapide fait normalement partie du plaisir d'être jeune et actif!!

-
- Lunch chaud ou froid (pas de produit contenant des arachides et/ou noix ou des fruits de mer);
- 2 collations (avant-midi/après-midi);
- Crème solaire (si vous ne voulez pas utiliser celle fournie par le camp de jour);
- Maillot et serviette de plage en tout temps;
- Sandales sport ou espadrilles pour les activités sportives (obligatoire);
- Casquette ou chapeau;
- Vêtements de rechange;
- Bouteille d'eau réutilisable identifiée;
- Imperméable pour les jours de pluie.

Service de garde



Le camp de jour offre un service de garde qui s'adresse à tous les participants du camp de jour et se déroule au centre Martin Pelletier:

Coûts

À la journée

- Le matin de 7 h à 9 h : **3\$**
- En fin de journée de 16 h à 18 h : **3\$**

4 semaines (forfait mi-temps)

- Matin ET soir : **100\$**
- Matin OU soir : **50\$**

8 semaines (forfait estival)

- Matin ET soir : **200\$**
- Matin OU soir : **100\$**

La facturation sera faite aux deux semaines.

Nous vous la ferons parvenir **par courriel** à l'adresse inscrite sur le formulaire d'inscription.

Notes importantes:

- Le service de garde ouvre ses portes à 7 h 00. Aucune personne responsable ne sera sur place plus tôt;
- Aucun enfant ne doit être laissé au service de garde ou à l'extérieur du CMP sans avoir au préalable pris contact avec le responsable des présences. À moins que votre enfant arrive seul, en marchant ou à vélo;
- Une pénalité de 5 \$ par 10 minutes, par enfant, sera imposée aux parents qui arriveront après 18 h. Seulement l'heure du CMP sera prise en considération;
- Par mesure de sécurité, toute autorisation inhabituelle de quitter le service de garde doit venir du parent et être transmise préférentiellement par écrit à un membre de l'équipe d'animation. Dans le doute, nous garderons votre enfant et tenterons de vous joindre.

Relevé 24

Un reçu d'impôt sera émis aux fins de l'impôt pour les frais de garde, au plus tard le dernier jour de février au nom du parent payeur à la condition que son numéro d'assurance sociale ait été dûment inscrit au formulaire d'inscription. Merci de nous aviser si vous déménagez.

NOUS NE FAISONS AUCUN APPEL SI CES INFORMATIONS NE NOUS SONT PAS DONNÉES OU S'IL Y A DES ERREURS.

Politique de remboursement

- Le paiement total doit être effectué avant le 22 juin 2019;
- Frais de 50\$ pour les inscriptions après le 5 juin;
- Frais de 25\$ pour chaque chèque sans provision;
- En cas de maladie, le remboursement se fait au prorata de l'utilisation du service. Des frais d'administration seront retenus et un certificat médical sera requis dans les dix (10) jours suivant le début de la maladie.

Sorties extérieures et activités spéciales

Sorties			
Semaine 1	27 juin	Mont-St-Hilaire	10\$
Semaine 2	4 juillet	Ek ça saute / Cinéma Saint-Hyacinthe	15\$
Semaine 3	11 juillet	Fort Débrouillard	15\$
Semaine 4	18 juillet	Zoo de Granby	15\$
Semaine 5	25 juillet	Plage Laliberté	10\$
Semaine 6	Congé		
Semaine 7	8 août	Ferme Guyon	15\$
Semaine 8	Aucune sortie		
Coût total pour toutes les sorties			80\$

Pour les détails de chaque sortie, voir le formulaire d'inscription des sorties ou le calendrier du camp de jour.

L'INSCRIPTION DOIT SE FAIRE AU PLUS TARD LE LUNDI MATIN DE CHAQUE SEMAINE, sinon, nous nous réservons le droit de ne pas l'accepter.

Le paiement peut se faire en argent comptant ou par chèque à l'ordre de : **Loisirs Saint-Hugues inc.**

Un minimum de personnes est requis pour que la sortie ait lieu.

Aucun remboursement n'est prévu si vous oubliez ou décidez de ne plus envoyer votre enfant.

Consignes pour les sorties

- Tous les départs et les arrivées se feront au CMP;
- Surveillez bien les heures de départ et d'arrivée pour chacune des sorties;
- Arrivez 15 minutes avant l'heure du départ (les retardataires ne seront pas attendus);
- Port du chandail du camp de jour obligatoire;
- Lunch froid avec «ice pack»;
- Argent de poche interdit sauf pour la plage Laliberté.



Code de vie



Le code de vie du camp de jour de Saint-Hugues a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique à l'enfant dès son arrivée et jusqu'au départ, et ce dans chaque lieu ou activité reliée au camp de jour ou au service de garde.

Le parent s'engage à ce que son enfant respecte le code de vie suivant tout au long de l'été :

Général

- Donner sa présence au responsable en place à son arrivée au service de garde, au camp de jour et à tout moment lorsqu'exigé;
- Être toujours en présence d'un animateur;
- Apporter des repas équilibrés et suffisamment de collations pour la journée.

Respect des autres

- Faire preuve de respect envers toute personne fréquentant le camp de jour (enfant, parent, animateur, coordonnateur, etc.) ou les activités réalisées pendant le camp;
- Respecter le matériel d'autrui. Tout bri jugé volontaire peut être passible d'une sanction allant jusqu'au dédommagement monétaire;
- Utiliser un langage poli et respectueux;
- Aucune forme de violence ne sera tolérée;
- Écouter les consignes des animateurs ou responsables des activités et les appliquer.

Respect de l'environnement

- Respecter le matériel du camp de jour, de la municipalité ou lors des sorties;
- Ramasser en tout temps ses déchets et les jeter aux endroits prévus à cet effet;
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

Sanctions

Afin d'améliorer le service et la qualité de vie de tous les participants inscrits au camp de jour, le comité se réserve le droit d'exclure un enfant ne respectant pas le code de vie ci-haut.

Selon la gravité de la situation, la fréquence du comportement non souhaité et la coopération des parents, les sanctions suivantes peuvent être appliquées :

- Premier avertissement : avertissement verbal, aucune sanction;
- Deuxième avertissement : l'enfant est retiré de l'activité en cours;
- Troisième avertissement : l'enfant est retiré temporairement des activités et une sanction adaptée à la situation est attribuée. Un suivi sera fait aux parents par un responsable;
- En cas de récidive, l'enfant peut se voir expulsé de plusieurs activités, de sorties ou de journées complètes, au jugement du coordonnateur;
- Si, suite à une suspension externe, l'enfant ne se conforme pas au Code de vie, l'enfant peut se voir renvoyé du camp de jour, du service de garde et des sorties pour le reste de l'été.

L'administration s'engage à appliquer les sanctions de manière progressive, mais peut omettre d'appliquer les étapes 1 à 3 si le comportement de l'enfant est jugé dangereux ou grandement inadéquat.

Tout bris volontaire de matériel causé par un enfant sera à la charge du parent.

Un enfant peut se voir refuser l'accès au service de garde, au service de camp de jour ou à une sortie en cas de non-paiement dans les délais exigés. Le parent sera responsable de venir chercher son enfant si cette situation survient.

L'administration du camp de jour de Saint-Hugues vous remercie de faire de notre camp de jour un environnement sain et sécuritaire en prenant connaissance de ce document en appliquant ses fondements.

L'été des découvertes

Semaine/Thèmes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi (SORTIES)	Vendredi
Semaine 1 La Nature	24 juin Camp fermé	25 juin Début du camp Atelier Yoga	26 juin AM : Atelier environnement PM : Jeunes en santé	27 juin Mont Saint-Hilaire	28 juin
Semaine 2 Les jeux olympiques	1er juillet Camp fermé	2 juillet Olympiades	3 juillet	4 juillet EKCA SAUTÉ! CINEMA SAINT-HILAIRE	5 juillet ABC Mobile
Semaine 3 Espions en herbe	8 juillet Présentation du grand jeu	9 juillet Atelier de jardinerie	10 juillet Atelier H2O	11 juillet Fortiland	12 juillet Halloween
Semaine 4 Tour du monde	15 juillet Collation spéciale	16 juillet Atelier Musique du monde	17 juillet Journée fiesta et diner mexicain	18 juillet 	19 juillet

Semaine/Thèmes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi (SORTIES)	Vendredi
Semaine 5 L'espace	22 juillet Création de slime	23 juillet Dégustation spéciale et création de planètes	24 juillet Noël du campeur	25 juillet Plage Laliberté	26 juillet
Semaine 6	29 juillet F	30 juillet E	31 juillet R	1er Août M	2 août É
Semaine 7 Voyage dans le temps	5 août Grand jeu	6 août Création de lanterne	7 août Brunch cabane à sucre	8 août Ferme Guyon	9 août Feu de camp En soirée
Semaine 8 Bye Bye 2019	12 août	13 août Création du vidéo de l'été	14 août Diner pizza 5 étoiles	15 août Gala et disco à Salle municipale	16 août Journée pyjama et jeux de la maison

À l'été prochain !